

**2 DU CLOS**

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS  
117 AVENUE J.F. KENNEDY  
62000 ARRAS  
534 635 842 R.C.S. ARRAS

---

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIME DES ASSOCIES  
EN DATE DU 23 JUILLET 2025**

---

Nous soussignées :

 **SCI CYRNOS**  
Représentée par Valérie SALON

*plein propriétaire de 50 parts,*

 **LESNOUS**  
Représentée par Marie-Pierre FRANQUE

---

*plein propriétaire de 45 parts,*

 **ENTREPRISES FRANQUE**  
Représentée par Emilie FRANQUE

---

*plein propriétaire de 5 parts,*

---

Seuls associées (ci-après les « **Associées** ») de la société 2 DU CLOS, désignée à l'en-tête des présentes (ci-après la « **Société** »),

Détenant collectivement la totalité des parts composant cent pour cent du capital social et des droits de vote de la Société,

Prenons les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil, et aux stipulations des sections titrés « *FORMES DES DECISIONS COLLECTIVES* » et « *DECISIONS CONSTATEES DANS UN ACTE* » des statuts de la Société :

### **(I) Décision - Nomination de gérant de la Société**

Les Associées, après lecture de la lettre de démission du gérant de la Société, Valérie SALON, en prennent acte et constatent que sa démission prend effet ce jour, conformément à l'alinéa cinquième de la section titré « *NOMINATION – REVOCATION – DEMISSION* » des statuts de la Société.

Les Associées décident de nommer comme nouveau gérant à compter de ce jour, en remplacement du gérant démissionnaire, ENTREPRISES FRANQUE, société identifiée au Registre national des entreprises sous le numéro 403 840 465.

### **(II) Décision - Autorisation de la cession d'un bien immobilier**

Les Associées, connaissance prise du projet de cession du bien immobilier appartenant à la Société et situé à Douai (59500), à l'angle de la rue Victoire Gallois et de l'avenue de Maréchal Leclerc, décident, conformément aux stipulations de la sous-section « *A/ Pouvoirs* » de la

section titré « *POUVOIRS – INFORMATION DES ASSOCIES* », d'autoriser le gérant de la Société, ENTREPRISES FRANQUE, de procéder à la cession dudit bien immobilier.

Les Associées donnent au gérant les pouvoirs les plus larges pour réaliser ladite cession, et en conséquence, autorisent et habilitent le gérant de la Société, ENTREPRISES FRANQUE, à signer le contrat de cession, et plus généralement, tout acte, d'avocat, sous seing privé, authentique, bancaire ou social, notamment tout contrat, convention, accord, protocole, pacte ou attestation dont la conclusion s'impose usuellement en matière de cession immobilière, pour réaliser la cession du bien immobilier susmentionné.

---

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes des associées en date du 23 juillet 2025, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associées sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant de la Société, qui le reconnaît.

Acte établi à Mons-en-Barœul, et signé électroniquement.

SCI CYRNOS

*Signature*

DocuSigned by:

Madame Valérie SALON

87BCE56055E2402...

LESNOUS

*Signature*

Signé par :

Marie-Pierre FRANQUE

C4DE3BF81786487...

ENTREPRISES FRANQUE

*Signature*

DocuSigned by:

Emilie FRANQUE

3AAAB800F9704BD...